



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 11 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Damien, tenue à 16 h, le 11 septembre 2024, en la salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Pierre Charbonneau.

Mesdames et Messieurs,

Jacqueline Croisetière, conseillère district 1
François Bessette, conseiller district 3
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseiller district 6

Madame Sabrina Lepage, directrice générale adjointe, est également présente.

Monsieur Joël Paquin est absent lors de la présente séance.

L'enregistrement de la présente séance du conseil sera déposé sur le site Internet de la Municipalité.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 16 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 16 h, monsieur le maire, Pierre Charbonneau ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

La directrice générale adjointe déclare que l'avis de convocation pour la présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

279-09-2024

Sur proposition de madame Jacqueline P. Croisetière, il est unanimement résolu :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration de la directrice générale adjointe
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Embauche à la direction générale
6. Période de questions
7. Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 11 septembre 2024

5. EMBAUCHE À LA DIRECTION GÉNÉRALE

280-09-2024

Considérant la vacance au poste de la direction générale depuis le 29 août 2024;

Considérant l'intérêt du candidat convoité, un processus d'embauche s'est avéré inutile;

Considérant les recommandations positives du comité des ressources humaines formulées à ce conseil,

Sur proposition de monsieur Michel Charron, il est unanimement résolu :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que monsieur Hugo Allaire soit et est engagé à titre de directeur général et greffier-trésorier aux conditions prévues à l'entente négociée entre la municipalité, et M. Allaire et entrera en fonction le 2 octobre 2024.

Que monsieur Hugo Allaire soit autorisé à signer tous les documents officiels de la municipalité ainsi que les effets bancaires. Il pourra exécuter sur demande, tout autre service professionnel requis dans le cadre de son travail.

Que monsieur Hugo Allaire détiendra un code d'accès au service offert par Desjardins « AccèsD Affaires ».

Que monsieur Hugo Allaire détiendra un code d'accès « ClicSÉQR » ainsi que les autorisations d'accès au service PGAMR de la municipalité de Saint-Damien sur le site du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Que le conseil municipal donne procuration à monsieur Hugo Allaire en remplacement de M^{me} Julie Maurice, l'autorisant à intervenir auprès de Revenu Québec et Service Canada.

Que monsieur Hugo Allaire soit également autorisé à :

- inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- gérer l'inscription de l'entreprise à ClicSÉQR – Entreprises;
- gérer l'inscription de l'entreprise à *Mon dossier* pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- remplir les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 11 septembre 2024

- consulter le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la *Loi sur les taxes d'Accise* et de la *Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires*, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

Que monsieur Hugo Allaire aura la responsabilité de l'accès à l'information, conformément à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1) en remplacement de M^{me} Maurice.

Que monsieur Hugo Allaire soit désigné comme coordonnateur municipal de la sécurité civile.

Que monsieur Hugo Allaire soit désigné comme personne autorisée au compte VISA Desjardins de la municipalité en remplacement de madame Julie Maurice. Madame Sabrina Lepage, directrice générale adjointe, demeure quant à elle au compte comme personne autorisée.

Que ce conseil autorise l'octroi d'une carte de crédit Visa pour l'usage du nouveau directeur général, monsieur Hugo Allaire, avec un montant maximum de 5 000 \$ issu du compte regroupé Visa Desjardins Affaires de la Municipalité de Saint-Damien, et ce, en remplacement de la carte Visa de la directrice générale précédente, madame Julie Maurice.

Le conseil souhaite un bon retour à M. Allaire parmi l'équipe municipale et lui souhaite le meilleur des succès dans l'exercice de ses fonctions.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

281-09-2024

L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de madame Christiane Beaudry**, il est unanimement résolu :

- de lever la séance à 16 h 09.


Pierre Charbonneau
Maire


Sabrina Lepage
Directrice générale adjointe



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 11 septembre 2024

Les résolutions portant les numéros 279-09-2024 à 281-09-2024
consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme
si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal du Québec.

Pierre Charbonneau, maire